

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS



**RENCONTRE MINISTRE DE L'INTERIEUR
ET OBSERVATEURS ACCREDITES**

SUR

LE PROCESSUS ELECTORAL

**DISCOURS INTRODUCTIF
DU MINISTRE DE L'INTERIEUR**

Ngor Diarama, le 20/02/2019

Monsieur le Président de la Commission électorale nationale autonome,

Monsieur le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur,

Messieurs les Directeur Généraux de l'Administration territoriale et des Elections,

Monsieur le Directeur de l'Automatisation des Fichiers,

Mesdames et Messieurs les Observateurs internationaux et nationaux,

Je voudrais tous vous souhaiter la bienvenue et vous remercier très sincèrement pour l'intérêt particulier que vous portez à notre pays, à son système électoral.

La pratique d'une bonne organisation des élections est aujourd'hui parfaitement inscrite dans notre histoire démocratique et le scrutin présidentiel **du 24 février 2019** le onzième du genre, se déroulera dans des conditions optimales de préparation. En effet depuis la prise du **décret n°2018-1957 du 22 janvier 2018** portant convocation du corps électoral, les dispositions relatives à l'encadrement juridique ainsi que celles régissant la mise en œuvre des opérations préparatoires sont exécutés dans le respect strict des délais légaux conformément à la législation en la matière.

Tenant compte de la transversalité des actions devant nous conduire à ce rendez-vous et la multiplicité des acteurs, le Président de la République avait demandé aux départements sectoriels impliqués dans l'organisation des élections de prendre

toutes les dispositions techniques, administratives, logistiques, audiovisuelles et sécuritaires requises en vue d'un déroulement normal de la campagne électorale et pour une parfaite organisation de l'élection présidentielle du **24 février 2019** sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger.

A ce propos il invitait les acteurs concernés à une application rigoureuse des instructions reçues et à rendre compte sans délais de toute difficulté rencontrée dans la mise en œuvre. Cette détermination de la plus haute autorité du pays trouve sa source dans l'importance accordée au choix du Président de la République clé de voûte de toutes les institutions au Sénégal.

Une compétition qui met en lice des prétendants à la fonction de Président de la République pourrait expliquer, sans la justifier, une crispation de la part de certains camps politiques avec leurs partisans et sympathisants. Cependant le Sénégal a toujours su par le passé, transcender les différentes péripéties inhérentes à des enjeux aussi cruciaux qui peuvent charrier quelques passions.

C'est pourquoi je puis vous garantir que cette élection là se fera aussi dans la transparence et le respect des droits de tous les candidats avec une application rigoureuse de la législation électorale.

Il est d'ailleurs important que vous-même soyez entretenus sur cette législation qui régit la pratique électorale chez nous.

Tout à l'heure et à ma suite, une équipe de la Direction générale des Elections (**DGE**) partagera avec vous les spécificités de notre système électoral et vous présentera les différentes étapes du processus enclenché qui conduisent à la tenue du scrutin.

Ce sera alors l'occasion de soulever toutes les questions que vous jugerez nécessaires de poser pour une bonne maîtrise du cadre juridique et pour se faire une idée sur l'état des lieux des préparatifs.

Par ailleurs je voudrais vous informer qu'aussi bien la carte électorale que le fichier ont été arrêtés, publiés et remis aux candidats avant même la date prescrite dans le code électoral s'agissant du fichier.

A cet égard les statistiques validées se déclinent **ainsi qu'il suit** :

Nombre total de bureaux de vote	15397
Nombre total de lieux de vote	6919
Nombre total d'électeurs	6 683 043
POUR L'INTERIEUR DU PAYS	
Nombre de bureaux de vote	14 651
Nombre de lieux de vote	6 549
Nombre d'électeurs	6 373 451
POUR L'EXTERIEUR DU PAYS	
Nombre de bureaux de vote	746
Nombre de lieux de vote	370
Nombre d'électeurs	309 592

Dans le même sillage d'anticipation, d'autres dispositions visant à réagir rapidement sont également prises notamment le prépositionnement de véhicules chargés de matériel dans des lieux stratégiques de certaines régions. Cette mesure de prévoyance nous a permis, dans le passé, de résoudre des problèmes souvent liés à la force majeure.

S'agissant des cartes d'électeurs, leur distribution a connu à l'occasion de cette échéance un taux de retrait jamais atteint dans l'histoire électorale de notre pays ; il dépasse 97 % et la distribution se poursuivra jusqu'à la veille du jour du scrutin.

Au total nous sommes optimistes et convaincus que le scrutin présidentiel du 24 février prochain se tiendra dans les meilleures conditions.

Je vous remercie de votre aimable attention.